



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Maladie de Lyme- Prise en charge - Formation des professionnels

Question écrite n° 13103

### Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre de moyens adaptés pour lutter contre la maladie de Lyme permettant une prise en charge rapide et efficace des patients touchés par la maladie. La borréliose de Lyme est l'infection vectorielle la plus fréquente en France. Cette maladie infectieuse est due à une bactérie (borrélia) transmise par l'intermédiaire d'une morsure de tique. Cette maladie peut toucher divers organes tels que la peau, les articulations ou encore le système nerveux. Le diagnostic de la maladie repose essentiellement sur la confrontation des données cliniques et des résultats sérologiques. L'efficacité du traitement antibiotique dépend du moment de la découverte de l'infection dans le corps de la personne. Au stade d'érythème migrant, le pronostic permet un traitement antibiotique qui dans 90 % des cas aboutit à la guérison des personnes atteintes. Force est de constater que la borréliose est très mal diagnostiquée en France. Depuis plusieurs années, les faux diagnostics obligent les malades qui le peuvent à se faire soigner en Allemagne, où il existe une formation renforcée des praticiens et des traitements bien plus complets contre la maladie. En France, la maladie n'est toujours pas reconnue, ne faisant pas partie de la liste des « affections de longue durée » au premier semestre 2018. Les médecins français ne sont pas suffisamment formés afin de poser rapidement le bon diagnostic et permettre ainsi la guérison de la personne. Le manque d'information des Français mais surtout le manque de formation des praticiens entraîne des erreurs graves et répétées de diagnostic permettant le développement de la maladie chez le patient. C'est pourquoi, sachant que la maladie de Lyme progresse dans des proportions inquiétantes notamment dans l'est de la France et que les malades porteurs de la bactérie endurent des souffrances physiques et psychiques qui les pénalisent tout au long de leur vie, il lui demande quelles sont les mesures en matière de formation des professionnels de santé que va prendre le Gouvernement afin de mettre fin à des années d'errance et de mauvais diagnostics entraînant l'irréversibilité de la maladie chez de nombreux patients.

### Texte de la réponse

Le déploiement du plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres pathogènes transmissibles par les tiques, lancé en 2017, se poursuit. La Haute autorité de santé (HAS) a rendu le 20 juin 2018 des recommandations de bonne pratique, non encore endossées par les sociétés savantes concernées ; un travail d'harmonisation est maintenant en cours, à la demande de la direction générale de la santé, avant une diffusion aux professionnels de santé. Le diagnostic des maladies transmissibles par les tiques se fonde avant tout sur des critères cliniques, les résultats biologiques apportant des arguments supplémentaires. Les recommandations actuelles de prise en charge tiennent compte de ce fait et sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, ainsi que le centre national de référence des borrélioses, ont procédé à des évaluations des réactifs de laboratoires ; les rapports sont accessibles sur les sites internet respectifs des deux organismes. La HAS souligne que les données actuelles de la science ne permettent pas de recommander le test de transformation lymphocytaire (utilisé dans certains centres en Allemagne) dans les borrélioses de Lyme tardives en raison d'un manque de spécificité (risque important de résultats faussement positifs) ; des résultats faussement positifs occasionnent des traitements

inefficaces et retardent les investigations diagnostiques. Le ministère travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. Les praticiens de ces centres participeront à la formation initiale et continue des professionnels de santé. Ces centres auront également des activités de recherche, attendues par les patients.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Di Filippo](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13103

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 8994

**Réponse publiée au JO le :** [15 janvier 2019](#), page 426